

27 avril 2010

10.344

Question Jean-Frédéric de Montmollin**Prise en charge des personnes âgées: pourquoi retenir l'information?**

Lors de la création de NOMAD, il a été prévu d'organiser un travail de recherche sur la prise en charge des personnes âgées dans le canton. Ce travail a été confié à la Haute école de santé du canton de Neuchâtel et à la HES du Valais. Le rapport final est entre les mains du service de la santé depuis un temps certain.

Cette étude doit servir de base à la planification de la prise en charge des personnes âgées dans le canton, tant à domicile qu'en institution.

Nous avons demandé à pouvoir consulter cette étude, et notre demande a été refusée au motif que "la cheffe de département n'a pas encore libéré l'information". Nous avons insisté et l'on nous a répondu que "les informations brutes et complexes contenues dans le rapport de la HES doivent être travaillées pour la préparation des scénarii de planification. Vu les ressources limitées du service et d'autres priorités, notamment la loi de financement des EMS (LFinEMS), nous ne pensons pas arriver à chef avant l'automne."

Nos questions sont les suivantes:

Pourquoi est-ce que le service de la santé doit être le seul à réfléchir sur ce rapport?

Est-il vrai que ce service a engagé une personne particulièrement pour étudier la prise en charge des personnes âgées?

Quand est-ce que la LFinEMS sera-t-elle soumise au Grand Conseil, tenant compte de la nécessité de la faire entrer en vigueur au début 2011?

Comment peut-on imaginer étudier la LFinEMS sans se référer à l'étude des hautes écoles sur la prise en charge des personnes âgées?

Y a-t-il dans ce rapport des hautes écoles des données si explosives qu'elles justifient de garder le secret?